

## BARÈME DE REDEVANCE 2019 DE LA MARQUE BE REIZH

### - SECTEUR D'ACTIVITÉ "PRÉPARATION" - Transformateurs, expéditeurs et producteurs-transformateurs

Conformément au Règlement d'usage de la marque (article 9)

La redevance de marque se compose de :

1. **Droit d'entrée** payable une seule fois (quelque soit le nombre d'années d'utilisation – indexé sur le chiffre d'affaires Bio annuel HT du dernier exercice comptable clos à ce jour - Précisez : **pour l'année** ).
2. **Redevance annuelle** (indexée sur le chiffre d'affaires Bio et incluant l'audit physique réalisé 1 an sur 2). Pour la 1<sup>ère</sup> année de partenariat, une réduction de 50% sur la redevance annuelle est octroyée.

Cocher la ligne se rapportant à votre activité ▼	Chiffre d'affaires généré par l'activité Bio	Droit d'entrée / entreprise € HT  <i>Payable 1 seule fois</i>	Redevance annuelle € HT  <i>50% de réduction la 1ère année</i>	MONTANT € TTC  <i>(TVA 20%)</i>
	En dessous de 50k €	120,00 €	250,00 €	300,00 €
	Entre 50k et 200k €	250,00 €	450,00 €	540,00 €
	Entre 200k et 500k €	450,00 €	750,00 €	900,00 €
	Entre 500k et 1Mk €	650,00 €	950,00 €	1140,00 €
	Entre 1Mk et 5Mk€	800,00 €	1 150,00 €	1380,00 €
	Entre 5Mk et 10Mk€	1 100,00 €	1 650,00 €	1980,00 €
	> 10Mk€	1 500,00 €	2 150,00 €	2580,00€

Le paiement de la redevance de marque donne droit à un *Pack Communication* composé de :

- Création d'une **page dédiée** aux partenaires et à ses produits à marque Be Reizh sur le site internet [www.bereizh.ibb.bio](http://www.bereizh.ibb.bio),
- Une **communication "Nouveau partenaire"** en direction de la presse et des professionnels Bio bretons et relayée sur les réseaux sociaux, newsletters...
- Une **dotation gratuite** d'une valeur de 150 € HT en matériel de communication avec, au choix :
  - ▶ Le kit de communication préconstitué (*voir bon de commande Be Reizh*)
  - ▶ **Ou** au choix parmi les outils disponibles : types d'outils et quantités selon les besoins pour un montant maximal de 150 € HT
  - ▶ **Ou** un *forfait création* pour déclinaison de la charte graphique Be Reizh sur un format adapté aux besoins de l'entreprise (hors impression)

INITIATIVE BIO BRETAGNE est assujettie à la TVA pour les redevances de marque (20%).

Fait à..... ,

Le ..... / ..... / .....

**Signature du soussigné(e) et cachet de l'entreprise**